

Taux de répartition des élèves au degré secondaire I

Informations complémentaires

Objectif de la collecte

Observer l'évolution de la part d'élèves suivant un enseignement à exigences élémentaires ou à exigences étendues.

Exemple d'utilisation

La répartition des élèves au secondaire I est un facteur pour orienter les élèves vers des formations du secondaire II, avec un impact sur leur carrière professionnelle.

Niveau d'enseignement visé

Degrés secondaire I (années 9-11), écoles publiques.

Cantons concernés

Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Jura, Valais et Vaud. Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Collecte des données

Ces données ont été collectées par l'OFS auprès des cantons.

Méthode de calcul

La répartition (sélection) des élèves au degré secondaire I exprime le rapport entre le nombre d'élèves de 10^e année du degré secondaire I, selon le type d'enseignement (enseignement à exigences élevées ou à exigences élémentaires). Le calcul se limite aux écoles publiques ([OFS](#)).

Mise à jour

Ces informations sont disponibles sur notre site à partir de l'année scolaire 2015-2016 (cf. [archives](#)). Les mises à jour de ces données de l'OFS sont annuelles (en principe en avril) : les dernières données disponibles concernent l'année 2024-2025 (décalage d'une année par rapport à l'année en cours).

Définitions

« Le **degré secondaire I** fait suite au degré primaire, dure trois ans et s'étend de la 9^e à la 11^e année de la scolarité obligatoire. (...) L'enseignement est dispensé dans différentes branches, par des enseignants spécialistes de matière, aux élèves groupés selon des niveaux d'exigences, dans toutes les branches ou dans une partie de celles-ci. On fait la distinction entre les filières avec exigences élémentaires, celles avec exigences étendues et celles qui ne prévoient pas de sélection sur la base des performances scolaires. Il existe par conséquent différentes formes d'organisation (par ex. classes séparées selon les filières, classes communes avec enseignement selon le niveau d'exigences pour certaines branches). Le degré secondaire I permet l'acquisition d'une culture générale de base ainsi que la préparation au passage dans une école professionnelle ou de formation générale. » ([OFS](#))

« Les types d'enseignement varient selon les exigences que les élèves doivent remplir et sont catégorisés comme suit :

- les enseignements à **exigences élémentaires** caractérisés par des exigences minimales ;
- les enseignements à **exigences étendues**, qui demandent aux élèves de répondre à certains critères de sélection;
- les types d'enseignement **sans distinction de niveau**, qui ne procèdent à aucune sélection fondée sur les performances des élèves au niveau de la classe. Ce type d'enseignement permet une sélection au niveau de l'individu et la fréquentation de cours de différents niveaux dans une branche donnée. ([OFS](#))

Pour plus de détails sur les différentes structures du degré secondaire I, voir [Modèles structurels du degré secondaire I](#).